

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SPÉCIALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 15 avril 2021  
Heure..... 14 h 15  
Lieu..... CHACUN CHEZ-SOI (RÉUNION ZOOM)

PRÉSENCES – La présence de 236 personnes a été enregistrée.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 58.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Pascale Charest propose *Jérôme-Melville Giguère*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 31**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des visiteurs et visiteuses
4. Procès-verbal du 11 mars 2021
  - 4.1. Adoption
  - 4.2. Suivis
5. Nouveaux membres
6. Informations
  - 6.1. Liberté académique
7. Négociations : État de la situation
8. Mobilisation
9. Grève
  - 9.1. Fonds de défense professionnelle de la CSN
  - 9.2. Utilisation du fonds de réserve du SPECA
  - 9.3. Vote de grève

Proposée par Mohand Atroun

Appuyée par Aurélie Girard

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ACCUEIL DES VISITEURS ET VISITEUSES**

Christian Goyette souligne la présence dans la réunion de quelques stagiaires de nos membres, lesquelles sont d'emblée admises à l'assemblée générale – tel que le prévoient nos règlements. Il ajoute que sont également présentes Cloé Zawadzki-Turcotte et Nathalie Cliche, qui sont conseillères du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN. Pour qu'elles puissent demeurer avec nous, l'assemblée doit explicitement accepter de les admettre à la rencontre.

**Recommandation 32**

Que l'assemblée générale du SPECA admette les visiteuses et les visiteurs.

Proposée par Nicola Grenon

Appuyée par Éric Athlan

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2021

##### 4.1 Adoption

##### Recommandation 33

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Julie Cloutier  
Appuyée par Mohand Atroun  
**Adoptée à l'unanimité**

##### *Suivis*

Elsa Myotte revient sur le point 7 (Capacité d'accueil et organisation pédagogique de la session d'automne 2021) de la précédente assemblée générale. Elle rappelle que le Collège anticipe un manque de locaux à l'automne 2021 (principalement attribuable aux cheminements retardés des étudiant.e.s qui ont abandonné leurs cours ou obtenu des incomplets au cours de la dernière année), et que l'une des pistes de solution envisagée par la Direction pour résoudre ce problème est l'enseignement à distance (EAD). Elle rappelle la résolution syndicale adoptée le 11 mars et précise qu'il ne s'agit pas d'une prise de position contre tout EAD, mais bien d'une volonté de définir les conditions acceptables pour un recours temporaire à de l'EAD. Voilà pourquoi les représentant.e.s enseignant.e.s à la CÉ ont élaboré des balises transitoires pour l'automne 2021, et ce, afin d'aider les départements à identifier les cours qui peuvent être offerts à distance.

Or, récemment, la Direction a affirmé ne pas pouvoir assurer qu'il y ait suffisamment de locaux dans les sessions à venir étant donné la hausse démographique anticipée. Même si certaines solutions sont envisagées, notamment du côté des locaux de l'ICI et d'espaces de bureaux dans le quartier, la Direction s'obstine à considérer l'EAD comme une meilleure option que le recours à des classes modulaires. Cela est étonnant, étant donné que la situation pandémique paraît avoir démontré que l'EAD n'était pas un choix optimal pour de nombreux enseignant.e.s et étudiant.e.s. Or, dans une rencontre récente, la Direction générale a montré de la fermeté à entendre parler de l'impact de l'EAD tel que vécu en tant de pandémie sur la qualité de l'enseignement. Si certain.e.s enseignant.e.s considèrent l'EAD intéressant pour leurs cours, c'est bien tant mieux, mais il est problématique que plusieurs se sentent forcé.e.s d'avoir recours à de l'EAD en raison d'un problème de planification quant à la capacité d'accueil du Collège. Ils et elles sont appelé.e.s à se faire entendre auprès de la Direction.

Dans les discussions qui s'ensuivent, la majorité des interventions va dans le sens de décrier l'attitude de la Direction qui se préoccupe apparemment bien peu des impacts souvent négatifs que l'EAD peut avoir sur les enseignant.e.s autant que sur les étudiant.e.s, et ce, autant en termes de réussite que de santé mentale.

#### 5. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 11 mars 2021 et dont les noms suivent : **Arthur Desilets-Paquet** (Philosophie), **Marie-Pascale Daoust** (Radiodiagnostic), **Étienne Ménard** (Mathématiques), **Julie Demers** (Géomatique), **Florence Couteau** et **Sophie Brulé** (Biologie).

#### 6. INFORMATIONS

##### 6.1 Liberté académique

Elsa Myotte rappelle les grandes lignes des résolutions adoptées lors de l'assemblée du 11 mars dernier. Elle signale qu'une rencontre a eu lieu avec la Direction du Collège qui a bien reçu ces résolutions. La Directrice générale et le Directeur des études travaillent d'ailleurs actuellement sur une déclaration publique qui paraît aller dans un sens satisfaisant. Les représentant.e.s de l'AGECA ont également accueilli positivement les résolutions adoptées par l'assemblée du SPECA.

#### 7. NÉGOCIATIONS – ÉTAT DE LA SITUATION

Laurence Daigneault Desrosiers débute cette présentation en rappelant le mandat d'intensification des moyens de pression adopté le 11 février dernier, et indique que depuis ce temps plusieurs organisations syndicales sont allées chercher des mandats de grève (notamment à la CSQ et à la FAE) afin de faire débloquer des négociations qui stagnent. Dans la foulée, elle présente la prétendue « nouvelle offre » que le gouvernement a faite à la table centrale dans les dernières semaines, concernant les salaires, laquelle est

très semblable aux offres précédentes – si ce n’est que les montants forfaitaires ont été quelque peu bonifiés. Et si l’on observe ce qui se passe pour nos demandes sectorielles, en particulier pour la demande d’équité pour les enseignant.e.s qui travaillent à la formation continue, on constate que le blocage demeure et que le cadre financier des négociateurs patronaux n’a pas évolué. Les négociations des autres secteurs des services publics se trouveraient également bloquées.

C’est dans ce contexte que le Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la (CCSPP) de la CSN invite actuellement ses syndicats à se doter de mandats de grève pouvant aller jusqu’à 5 jours à exercer au moment opportun. La FSSS ira quant à elle se doter d’une banque illimitée. Laurence Daigneault Desrosiers précise que notre fédération, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), entend tenir ces votes plus rapidement que les autres fédérations – car l’arrivée prochaine de la fin de session pose un défi temporel à la tenue de journées de grève pour les enseignant.e.s du collégial que nous sommes. Les journées de grève pourraient se déployer selon une logique d’asymétrie : certains secteurs de la CSN pourraient faire la grève avant les autres.

## 8. MOBILISATION

Tout en rappelant à l’assemblée que la grève est un moyen de pression lourd qui doit être soutenu par d’autres moyens, Laurence Daigneault Desrosiers présente le Plan de mobilisation qui est proposé à l’assemblée, lequel est inspiré du Plan d’action adopté par le regroupement cégep de la FNEEQ et d’actions qui seront déployées à la grandeur du réseau. Elle souligne que la plupart des actions proposées visent à mettre de la pression sur notre direction locale afin de l’inciter à elle-même faire remonter la pression vers les négociateurs de la partie patronale – ceux qui représentent nos directions locales à la table de négociation sectorielle. Et puisque notre Direction paraît être assez influente dans le réseau, on peut espérer que nos actions locales pèsent dans la balance.

Dans les discussions qui suivent, il est notamment suggéré d’accompagner la diffusion du plan de mobilisation d’un argumentaire que les enseignant.e.s peuvent utiliser pour expliquer nos revendications et les moyens de pression adoptés – dont l’éventuelle grève.

### Recommandation 34

*Considérant le mandat d’intensification des moyens de pression adopté lors de l’assemblée générale du 11 mars 2021.*

#### Il est proposé :

- Que l’assemblée générale du SPECA adopte le Plan de mobilisation tel que présenté.

Proposée par Chantal Deslauriers  
Appuyée par Caroline Leduc  
**Adoptée à l’unanimité**

## 9. GRÈVE

### 9.1 Fonds de défense professionnelle de la CSN

Cloé Zawadzki-Turcotte, conseillère du Service d’appui à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN, présente le Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN, qui soutient de différentes façons les syndicats qui sont en conflit avec leurs employeurs et qui ont recours à la grève. Elle précise que les règles du FDP ont été modifiées lors du dernier Congrès de la CSN et qu’elles prévoient notamment que le droit à la prestation hebdomadaire de grève soit acquis après 3 jours de grève. Enfin, elle présente les règlements de participation auxquels les membres et l’assemblée générale du SPECA doivent adhérer afin de pouvoir avoir recours à l’appui du FDP si la grève était votée puis exercée.

### Recommandation 35 (non amendable)

#### Il est proposé :

- Que l’assemblée générale du SPECA se donne les règlements de participation à la grève qui suivent :

- Tous les membres doivent s'enregistrer sur la fiche prévue à cette fin dans les sept jours qui suivent le déclenchement de la grève.
- Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.
- Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités ou les deux selon le cas.
- Tous les membres sont tenus d'assister à l'assemblée hebdomadaire d'information.
- Le syndicat verra à organiser des sessions de formation syndicale auxquelles les membres sont tenus d'assister. De telles sessions de formation tiendront lieu de piquetage pendant cette journée.
- Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.
- Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie écrite des présents règlements.
- Aucune consommation d'alcool ou de drogue illégale ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical.

Proposée par Marie-Ève Bélanger  
Appuyée par Gaston Sauvé  
**Adoptée à l'unanimité**

### ***9.2 Utilisation du fonds de réserve du SPECA***

Francis Soucy présente la recommandation quant à l'utilisation du fonds de réserve du SPECA si un mandat de grève était adopté par l'assemblée générale. Il explique comment les modalités proposées s'arriment aux modalités du FDP et complèteraient ainsi l'appui aux membres grévistes.

#### **Recommandation 36**

##### **Il est proposé :**

- Qu'une prestation de 100 \$ par jour de grève soit versée à tout membre du SPECA ayant un contrat actif en règle, pourvu que cette personne ait participé aux activités planifiées ce jour-là, conformément aux modalités prévues aux articles 1 à 8 du *Règlement de participation à la grève* du Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN.
- Que toute allocation du FDP soit d'abord déduite avant le versement d'une prestation de 100 \$ par jour de grève pour chaque membre ayant un contrat actif en règle qui a participé aux activités planifiées ce jour-là.
- Que cette recommandation s'applique sous réserve de l'adoption d'un mandat de grève de 5 jours à la présente assemblée générale.

Proposée par Gaston Sauvé  
Appuyée par Louis Fortier  
**Adoptée à l'unanimité**

### ***9.3 Vote de grève***

Christian Goyette, Laurence Daigneault Desrosiers et Jérôme-Melville Giguère interviennent pour expliquer la procédure particulière qui est proposée à l'assemblée : une fois le vote secret complété via la plateforme en ligne de la firme Simple sondage, les résultats du vote seront annoncés aux membres à partir de la réunion Zoom et par courriel, puis la présente assemblée du SPECA sera ajournée. Si le résultat du vote était négatif, l'assemblée devrait être rouverte au courant de la prochaine semaine afin que le vote de ralliement (recommandation 39) puisse être tenu. Si le résultat du vote est positif et qu'un mandat de grève est adopté, cela disposerait du vote de ralliement) : l'assemblée pourra être rouverte puis fermée avant la prochaine assemblée générale régulière.

### **Recommandation 37**

#### **Il est proposé :**

- Que l'assemblée générale du SPECA soit ajournée au terme du processus de votation en ligne.

Proposée par Éric Athlan  
Appuyée par Pascale Charest  
**Adoptée à l'unanimité**

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle le contexte qui amène l'assemblée du SPECA à se prononcer sur un tel mandat de grève : des négociations qui s'éternisent et qui font perdurer des problèmes structurels, et ce, dans tous les secteurs des services publics. La crise pandémique de la dernière année a d'ailleurs révélé l'ampleur de ces problèmes, qui lui préexistent, dont notamment les problèmes d'accès aux soins où à l'éducation qui touchent encore plus les plus vulnérables de notre société – ceux et celles qui bénéficient le plus de services publics forts. En ce qui concerne le réseau collégial, elle rappelle que les injustices qui perdurent n'affectent pas que les enseignant.e.s, et que nos demandes concernent également les conditions d'apprentissage de nos étudiant.e.s. Enfin, elle ajoute que, dans les circonstances pandémiques actuelles où les moyens de pression intermédiaires sont difficiles à utiliser, un mandat de grève fort est susceptible de faire bouger les négociations.

### **Recommandation 38 – Vote de grève (non amendable)**

#### **Il est proposé :**

- Je mandate le SPECA pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire.

Proposée par Sophie Roy  
Appuyée par Marie-Ève Bélanger  
**Adoptée à la majorité**  
**(175 pour, 33 contre)**

Votation en ligne sur la plateforme de Simple sondage : de 18 h 24 à 19 h 29.

À partir de 19h29 (15 avril 2021): ajournement (voir recommandation 37).

### **Le 19 mai**

Réouverture de l'assemblée : 9h08.

Levée de l'assemblée : 9h10.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire et responsable des communications